

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre mail par lequel vous avez bien voulu me faire part de vos préoccupations concernant la sécurité routière, et je vous en remercie.

Je tiens à vous rappeler qu'avez mon groupe parlementaire, nous avons toujours cherché, en matière de sécurité routière, un équilibre entre répression des comportements les plus dangereux et respect de la liberté des conducteurs.

Nous devons prendre garde à ne pas privilégier une politique du tout-répressif, au détriment de la prévention et de l'information, dont les effets seraient contreproductifs.

La lutte contre l'insécurité routière doit avant tout inclure une sensibilisation aux dangers de la route, notamment auprès des nouvelles générations de conducteurs, chez qui les accidents de la route sont la première cause de mortalité. Nous pourrions envisager d'aménager une formation obligatoire aux gestes de premiers secours dans le cadre des établissements scolaires.

En outre, nous devons rappeler que le permis de conduire n'est qu'une autorisation de conduire et ne constitue pas une garantie de sécurité. Il est donc primordial que les titulaires du permis de conduire puissent prendre conscience des conséquences que peut entraîner une mauvaise conduite et se responsabiliser. L'éducation à la sécurité routière doit se faire tout au long de la vie.

S'agissant plus particulièrement des radars, et au regard de l'augmentation constante des chiffres de la mortalité routière corrélative à celle du nombre de radars installés ces dernières années, il est clair qu'une politique de sécurité routière efficace ne peut se résumer qu'à ces seules implantations. Ce n'est que par la conjonction de mesures visant à agir sur l'ensemble des facteurs des accidents routiers, qu'une baisse significative du nombre de victimes pourra être durablement engagée.

Les radars ne sauraient être considérés comme seul instrument de lutte contre la hausse inquiétante de la mortalité sur les routes françaises, leur efficacité étant subordonnée à la mise en œuvre d'une politique globale et cohérente. A ce titre, nous devons reconsidérer nos politiques publiques en faveur de la sécurité routière et mettre notamment l'accent sur l'entretien des routes et des infrastructures, ainsi que sur la prévention auprès des conducteurs.

C'est ce que je fais en Mayenne en me battant pour la réalisation du contournement de Moulay Mayenne, dont les deux premières tranches sont d'ores et déjà ouvertes à la circulation, ainsi que pour la réalisation du contournement d'Ernée dont l'inscription au contrat de plan Etat/Région 2015/2020 est actée par l'Etat.

Etant particulièrement sensible à cette question et soucieux de porter ce débat à l'Assemblée Nationale, j'avais notamment cosigné l'amendement de mon collègue Franck Marlin, dans le cadre du projet de Loi de Finances pour 2017. Ce dernier, prévoyait de réaffecter les crédits réservés au déploiement de nouveaux radars, dont les coûts d'investissement et de maintien en condition opérationnelle sont très élevés pour les collectivités territoriales déjà étranglées financièrement, à la nécessaire modernisation des infrastructures routières.

Telles sont les informations dont je souhaitais vous faire part et sachez néanmoins que vous pouvez compter sur toute ma vigilance sur ce sujet. Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Yannick Favennec

Député de la Mayenne